

# 4 questions à Tristan Ouimet-Savard

Coordonnateur au Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), Tristan Ouimet-Savard revient sur les conséquences de l'adoption du projet de loi 70, désormais appelée Loi 25, sur l'aide sociale aussi appelée l'aide financière de dernier recours.

❶ Huit mois après l'adoption de la Loi 25, où en est-on aujourd'hui ?

Nous sommes dans l'attente des règlements qui détailleront les modalités pratico-pratiques de la loi, notamment le programme Objectif emploi. Un projet de règlement devrait sortir soit au courant de l'été, soit à l'automne prochain. Nous n'avons que très peu d'informations à ce sujet et donc beaucoup d'inquiétudes malgré le fait que le Ministre dit qu'il « ne laissera personne tomber ». Plusieurs espèrent éviter le pire avec un règlement qui prévoirait un certain nombre d'exceptions ou d'exemptions aux coupures sur le chèque de base pour les personnes dites les plus éloignées de l'emploi, notamment celles en situation d'itinérance.

❷ Le programme Objectif emploi est la mesure la plus controversée de cette loi. Quelles ont été les suites de discussions publiques organisées par le gouvernement ?

Favorables et défavorables. Favorables, car le ministre François Blais a dit vouloir privilégier le retour aux études et en formation pour les jeunes, plutôt qu'une entrée précipitée et précaire sur le marché de l'emploi. Mais, l'aspect obligatoire du programme

a été conservé. Il sera désormais possible de couper le chèque de base de 628 \$ par mois d'une personne qui fait sa première demande d'aide sociale et qui n'a pas de contrainte « reconnue ». S'il est vrai qu'il y a eu d'autres programmes obligatoires pour les bénéficiaires de l'aide sociale, c'est bien la première fois que l'on va aussi loin. C'est un recul immense pour le droit au revenu et la lutte à la pauvreté. Force est d'admettre que le gouvernement n'a pas entendu les arguments des différents groupes et organismes qui ont pourtant une connaissance du terrain. Avec la création du programme Objectif emploi, le gouvernement soutient *mordicus* une vision conditionnelle de l'attribution de l'aide financière de dernier recours.

❸ Peut-on prévoir certaines des conséquences de l'application de ce programme sur le terrain ?

C'est vraiment le projet de règlement qui définira le cadre et les mesures d'application. D'ailleurs, beaucoup de personnes pensent que le programme Objectif emploi est déjà en vigueur, ce qui provoque de la confusion et du stress. Il est certain que les services actuels à l'aide sociale et de l'aide à l'emploi ne sont pas adaptés pour répondre aux besoins des personnes qui sont aux bords de la rue ou vivent une situation d'itinérance. En ajoutant une couche punitive et obligatoire, on voit mal comment les choses pourront s'améliorer. Au final, on craint que les personnes soient contraintes d'entamer des démarches qui ne répondent pas à leurs besoins et leurs aspirations, que l'accompagnement soit synonyme de

contrôle et que cela résulte à des coupures sur les budgets de survie de ces personnes. Ce qui créera davantage de pauvreté et d'itinérance.

❹ Ce n'est pas la première fois que l'aide sociale est réformée au Québec. Comment peut-on analyser ces multiples changements ?

Je me réfère à Vivian Labrie, chercheuse à l'Iris qui indique que, hormis quelques exceptions, presque toutes les modifications apportées à l'aide sociale ont fait perdre sa qualité à cette mesure. Que l'on parle de la baisse constante du montant versé, des critères de sélection plus restreints ou des mesures de discrimination envers certains bénéficiaires, le droit à une aide financière de dernier recours a été constamment charcuté depuis sa création. Pourtant, l'intention du premier législateur était de garantir ce droit en palliant au déficit qui existe entre les besoins d'une famille ou d'une personne et les revenus dont elle dispose. Aujourd'hui, on parle des besoins essentiels, tels qu'ils sont reconnus par la mesure du Panier de consommation. Cet outil de mesure comprend la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et autres dépenses. Il faudrait entamer une réelle réflexion sur l'aide sociale afin d'en faire une mesure permettant de lutter réellement contre les inégalités et la pauvreté. Un bon point de départ serait de se référer aux notions de droits, d'égalité et de dignité et d'assurer minimalement un montant permettant de couvrir sans condition les besoins de base. ■

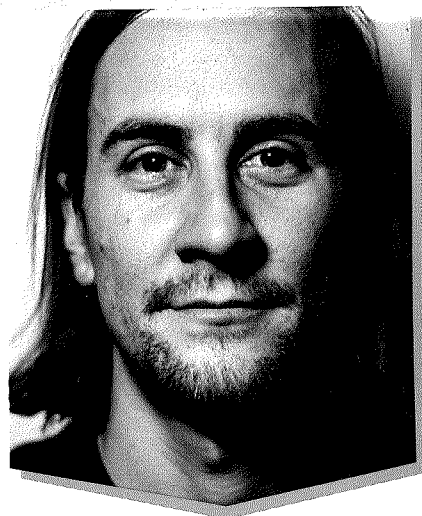


PHOTO: CAMILLE GLADU DROUIN

L'ITINÉRAIRE



#litrinaire

